LOGO

Information Réglementée

Paris, le 06 janvier 2025

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société VITURA à BNP Paribas, en date de négociation du 31 Décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- . 21139 titres VITURA
- . 24222 €

Au cours du 2ème semestre 2024, il a été négocié un total de :

A l'achat, 2479 titres, pour un montant de 13826 € (266 transactions).

A la vente, 2849 titres, pour un montant de 17252 € (245 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- lors du précédent bilan semestriel au 30 Juin 2024, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - . 21509 titres VITURA
 - . 20595 €
- 2- Au cours du 1er semestre 2024, il a été négocié un total de :

A l'achat, 2935 titres, pour un montant de 26564 € (269 transactions). A la vente, 2623 titres, pour un montant de 23220 € (232 transactions).

- 3- Au 1er juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - . 12 175 titres VITURA
 - . 233 339 €
- 4- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - . 11 011 titres VITURA
 - . 276 147 €